



RISQUES MAJEURS

Risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Inscrivez-vous gratuitement sur le site internet de la commune pour recevoir les alertes sur Gilly-sur-Isère.

Pour l'entraide en cas d'évènement, devenez bénévole !



Document à conserver

Sommaire

Page 3 : Gilly-sur-Isère et les risques majeurs

Page 4 et 5 : Les crues torrentielles et inondations 

Page 6 : Les feux de forêt 

Page 7 et 8 : Les séismes 

Page 9 et 10 : Les risques météorologiques 

Page 11 : L'accident nucléaire 

Page 12 à 14 : Les transports de matières dangereuses 

Page 15 : La rupture de barrage 

Page 16 : Réagir en cas d'attaque terroriste

Page 17 : Les moyens d'alerte

Page 18 : Tous acteurs face aux risques majeurs !

Page 19 : Les bons réflexes en cas de risque

Gilly-sur-Isère et les risques majeurs

Le changement climatique et l'actualité internationale nous rappellent à toutes et à tous que personne n'est à l'abri d'avoir, un jour, à faire face à un événement majeur.

Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.

Aujourd'hui, après avoir mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la collectivité a le plaisir de vous faire parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

A conserver précieusement, il est une invitation à une meilleure connaissance des risques sur le territoire. Chacun de vous y trouvera les bons réflexes à adopter pour réagir face à une crise de manière adaptée et responsable.

Les principes de précaution resteront en effet nos meilleurs outils.

Pierre LOUBET
Maire de Gilly-sur-Isère



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel de gestion de crise élaboré dans le but de définir les actions que la commune mettra en œuvre en cas d'événement majeur (prise en charge de la population, ravitaillement, hébergement d'urgence ou encore moyens d'alerte, ...).

Obligatoire pour les communes couvertes par un Plan Particulier d'Intervention (PPI), un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou soumises à un aléa sismique modéré, le PCS permet de gagner en temps et en efficacité pour assurer la sécurité des citoyens.

Le PCS, l'expérience et le professionnalisme des forces de secours et de sécurité civile, mais également la responsabilité et les bons réflexes de chacun sont autant d'éléments qui participeront à la bonne résilience de notre territoire.



Les crues torrentielles et inondations

L'**Isère** et les ruisseaux du **Chiriac** et du **Nant des Martins** sont les trois cours d'eau traversant la commune et pouvant connaître des épisodes de crues, notamment à la faveur de pluies intenses ou des épisodes pluvieux prolongés et/ou à la fonte des neiges. Si les débordements et/ou la rupture de la digue rive gauche de l'Isère sont très peu probables, les débordements des ruisseaux du Chiriac et du Nant des Martins sont plus probables et peuvent concerner des zones habitées et des voies de communications communales et départementales.



Crue du ruisseau de la Montaz le 4 janvier 2018



Crue du ruisseau du Nant des Martins le 4 janvier 2018



Travaux sur la digue en rive gauche de l'Isère au droit de la gravière (hiver 2022-2023).

Les crues des ruisseaux

Le 4/01/2018, suite à de fortes précipitations, les ruisseaux de la Montaz et du Nant des Martins (cf. photos ci-contre) ont connu une crue importante. Celle du ruisseau de la Montaz a inondé quelques habitations, places de stationnements et la route communale. Celle du Nant des Martins, heureusement sans embâcle, n'a quant à elle pas engendré de débordements.

Le Nant des Martins avait déjà connu une crue importante le 13 janvier 2004 n'ayant pas engendré de débordements car sans embâcle également.

Ainsi, ces crues montrent que la commune de Gilly-sur-Isère n'est pas à l'abri d'avoir un jour à faire face à un événement majeur nécessitant la réactivité de la mairie pour la mise en place des actions de prévention et de protection, mais également l'application des bons réflexes (voir page suivante) par la population.

Les crues de l'Isère

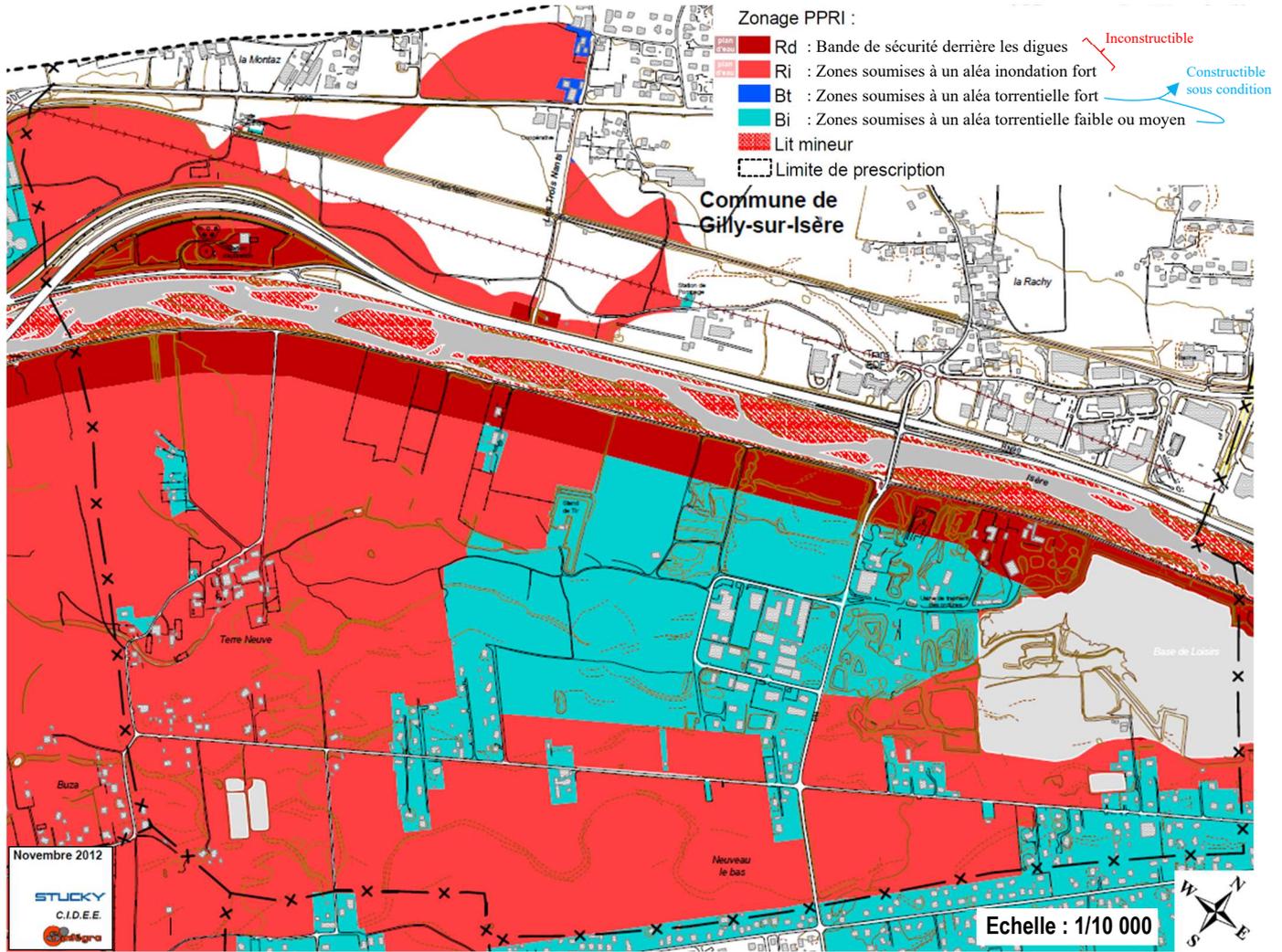
Les crues de l'Isère sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes que par le passé du fait de l'anthropisation du cours d'eau. En effet, les ouvrages hydroélectriques en amont masquent les petites crues et diminuent le débit des plus grosses. Pour autant, ces ouvrages n'ont pas pour fonction première d'écarter les crues. De plus, en Combe de Savoie, le chantier d'endiguement de la plaine de l'Isère qui s'est déroulé au XIXème siècle dans le but de valoriser la vallée a permis la création des digues que nous connaissons aujourd'hui.

Depuis sa création en 2007, le Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC) est le gestionnaire des digues qui assurent la protection des terrains et des habitations situées en arrière face à un certain niveau de crue. Dans le cas de la zone de Terre Neuve, la digue au droit de la gravière assure une protection face à la crue centennale (probabilité de 1/100 de se produire chaque année).

Concernant les terrains et habitations en rive droite de l'Isère à Gilly-sur-Isère, ceux-ci ne sont pas concernés par une inondation par débordement en crue centennale, mais par une remontée des eaux de l'Isère par l'exutoire des torrents.

En tant que gestionnaire des digues de l'Isère en Combe de Savoie, le SISARC s'occupe de la conservation des digues et du lit de l'Isère. Ainsi, dans le cadre du plan décennal de restauration des digues de l'Isère, le SISARC a notamment réalisé des travaux d'épaississement de la digue et de réparation des enrochements durant l'hiver 2022-2023 sur le linéaire de digue au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère.

Pour en savoir plus à propos des travaux réalisés par le SISARC sur les digues de l'Isère, vous pouvez consulter leur site Internet : <https://www.sisarc.fr/>



Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Isère en Combe de Savoie.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

A Gilly-sur-Isère, le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** approuvé en 2021 prend en compte cette nécessité par le biais du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** en Combe de Savoie approuvé par le préfet le 19 Février 2013. En complément, une **étude hydraulique du Chiriarc** a été réalisée par un cabinet spécialisé en 2021 permettant ainsi de mieux connaître les zones soumises à l'aléa crues torrentielles.

En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ces deux études déterminent des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouge) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleu). Le PLU et ces éléments de connaissance des inondations sont consultables en mairie.

Les bons réflexes en cas d'inondation

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux

Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion

Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Outils d'anticipation des inondations

Des outils permettant l'anticipation des inondations et crues torrentielles sont à disposition de tous les citoyens.

Vigicrues est un outil proposé par les services de l'Etat informant sur le risque de crues des principaux cours d'eau (Isère en Haute Combe de Savoie à Gilly-sur-Isère). Les données sont accessibles au lien suivant : <https://www.vigicrues.gouv.fr>

APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un outil également proposé par les services de l'Etat informant sur les précipitations intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues des ruisseaux. Les données sont accessibles au lien suivant : <https://apic.meteofrance.fr>

Les bons réflexes

Avant

Respectez les interdictions de faire du feu et les interdictions d'accès piétons et routiers

Pas de feu, de cigarette ou de barbecue en forêt

Alertez les services de secours si vous êtes témoin d'un départ de feu

Débroussailliez régulièrement aux abords de votre maison (pas de travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risque incendie)

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fioul)

Pendant

A l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri

Fermez les bouteilles de gaz

Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occulrez les aérations avec un linge humide

Vêtissez-vous de vêtements en coton, surtout pas en synthétique

Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation

Ecoutez la radio France bleu pays de Savoie (103.9 Mhz)

Evacuez sur ordre des autorités

Ne téléphonez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école

A l'extérieur :

Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur)

Respirez à travers un linge humide

Suivez les ordres des services de secours

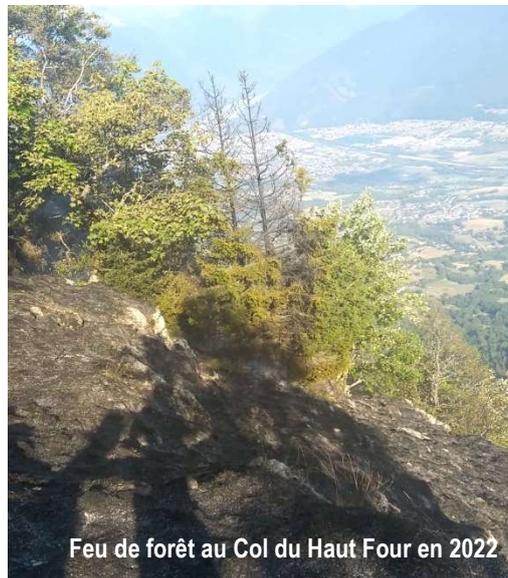
Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.



Les feux de forêt

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite.

En été les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Ce risque est cependant présent tout au long de l'année comme en témoigne la photo ci-contre du feu de forêt qui s'est produit vers le Col du Haut Four (vers 1500m d'altitude) en août 2022, sur les communes de Verrens-Arvey et Plancherine.



Feu de forêt au Col du Haut Four en 2022

Quelle en est l'origine ?

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager : Un combustible, de l'oxygène et une source d'inflammation.

Les feux de forêt peuvent être d'origine **naturelle** (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, ...) mais également **humaine** (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible, ...).



D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc...)

Près de la moitié des feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50m d'habitations.

Ecobuage et brûlage des déchets verts :

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haie, etc...) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feux, elle contribue à la pollution atmosphérique (50kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000km en voiture diesel).

La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.

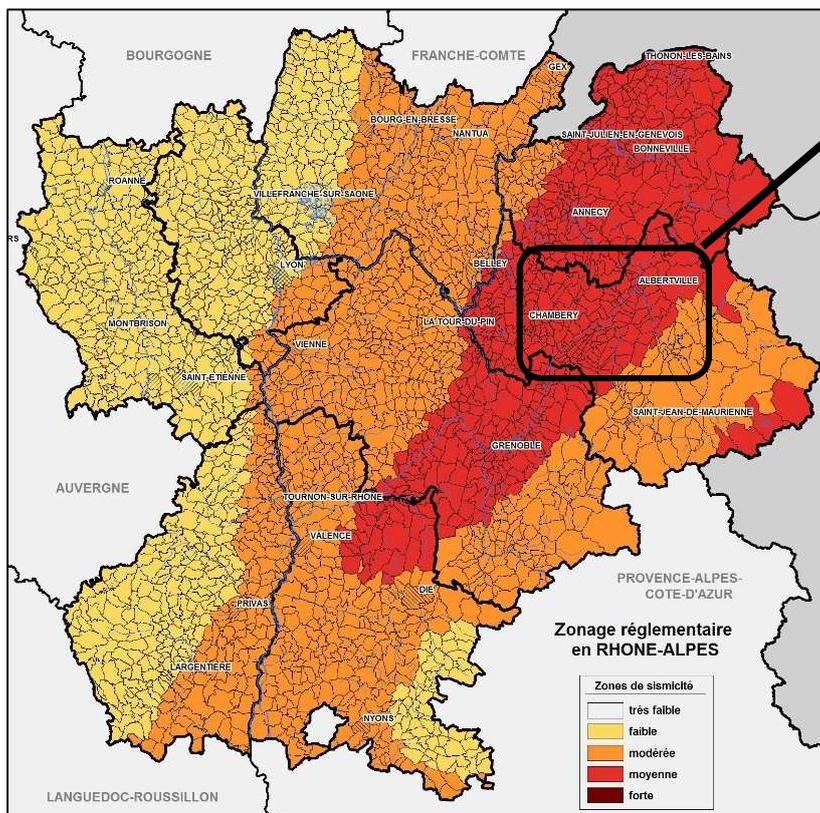


Pour en savoir plus :

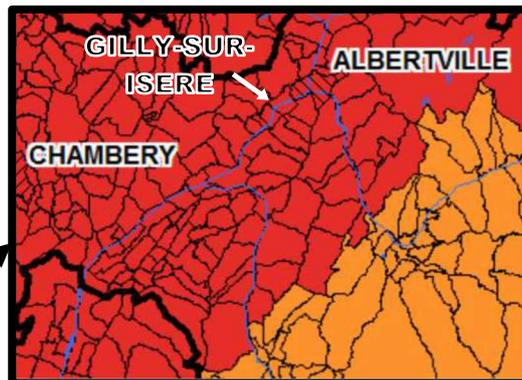
www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation



Les séismes



Zonage sismique réglementaire en Rhône Alpes



Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5) classe la commune de Gilly-sur-Isère en zone de sismicité moyenne (4/5).

Les réseaux de surveillance :



Le **RéNaSS** « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme. www.renass.unistra.fr



Le réseau **SISMALP**, créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet. www.sismalp.osug.fr



L'**EMSC**, « Centre Sismologique Euro-Méditerranéen » renseigne également en temps réel les séismes. Une application smartphone a été développée pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme pour faire avancer la science ! www.emsc-csem.org

Événements marquants à proximité :

Le **15 juillet 1996 dans le secteur d'Annecy**, un séisme de magnitude 5.3 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

Le **12 mars 2022**, un séisme de magnitude 4.1 avec un épicentre à Gilly sur Isère a été ressenti, suivi 20 minutes plus tard d'une réplique de 3.9. Ces secousses ont conduit à la chute de la croix de l'église de Frontenex et à l'évacuation de 3 familles dans un immeuble d'Albertville.



Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des câbles électriques

Pour éviter d'être enseveli, électrocuté

En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des secousses

Ne pas s'arrêter proche d'un pont, d'un bâtiment...

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

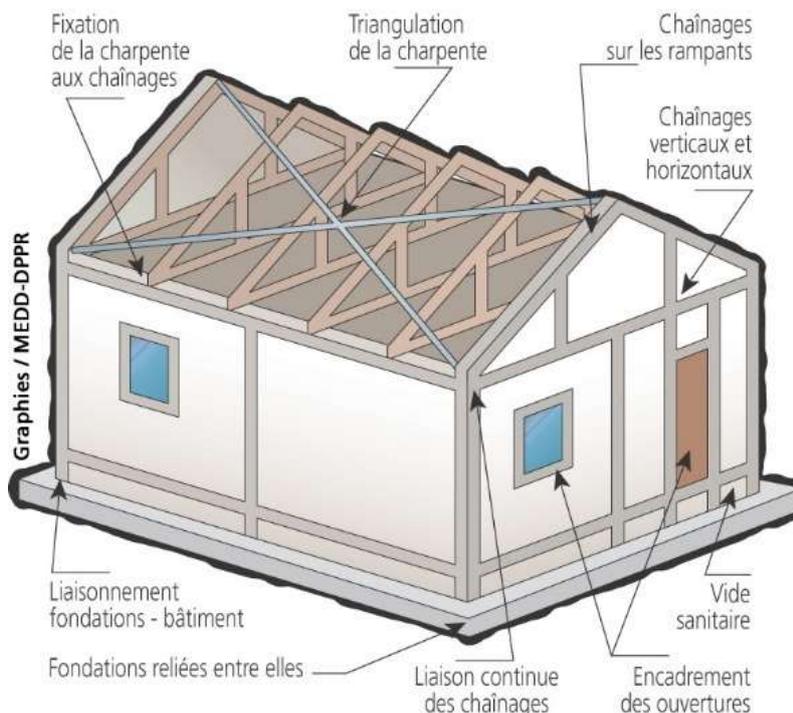
Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

C'est l'Eurocode 8 qui régit la construction des bâtiments neufs en France afin de protéger la population de la destruction des bâtiments. Les exigences de ces normes dépendent de l'importance du bâtiment (garage, maisons, ERP, centres opérationnels, ...) et de la zone de sismicité.

Plusieurs principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :

- Choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié
- Architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance
- Liaison des fondations : des études de sol en zone à risque sont à promouvoir



Pour en savoir plus :

Le laboratoire ISTERre de l'Observatoire des Sciences de L'Univers de Grenoble (OSUG) a réalisé 20 « fiches de connaissances » afin de parler des différentes idées reçues sur les séismes. De l'historique de la sismicité à la protection des biens et des personnes, n'attendez plus pour approfondir vos connaissances en la



20 idées reçues sur le RISQUE SISMIQUE



Visitez également :

- Le site internet de la prévention du risque sismique : www.planseisme.fr/
- Sismicité de la France : www.sisfrance.net
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire : www.georisques.gouv.fr
- Association Française du Génie Parasismique : www.afps-seisme.org
- Le réseau Sismalp : www.sismalp.osug.fr



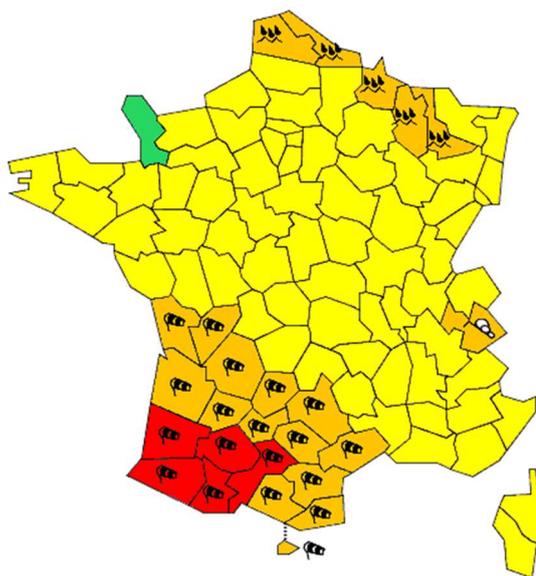
Les risques météorologiques

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui, en s'abattant sur la commune, peuvent parfois provoquer des dégâts.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air, ...

Le 1^{er} juillet 2019, une importante tempête a sévi dans la Combe de Savoie. Des dégâts ont été recensés dans plusieurs communes, dont la commune de Frontenex, où le parc de la mairie et une propriété voisine ont subi d'importants dégâts (arbres couchés, branches cassées, etc...).



Carte de vigilance météorologique (exemple)

 Pas de vigilance particulière.

 **Soyez attentifs** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

 **Soyez très vigilant;** des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

 **Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez-vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

 **METEO FRANCE**
Toujours un temps d'avance

Pour vous informer,
consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr

Téléphone : 32 50



Élagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.

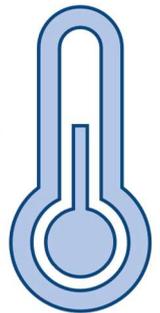
Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.



Elagage (@Pixabay, guvo59)

En cas de grand froid

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent (surtout la nuit) et les chocs thermiques brusques
- Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements dont un coupe-vent et imperméable,
- Couvrez-vous le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid
- Alimenter-vous convenablement et consommez des boissons chaudes, non alcoolisées,
- Limitez les efforts physiques et brusques
- Ne prenez la route qu'en cas d'obligation forte et prévoyez des boissons, des vêtements chauds et des couvertures, ainsi qu'un téléphone portable
- Chauffez correctement votre logement, sans le surchauffer et assurez une bonne ventilation
- Appelez le 115 pour signaler les personnes sans abri ou en difficulté



Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

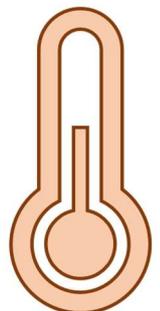


Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

En cas de fortes chaleurs

- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés)
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et ne restez pas en plein soleil
- Passez quelques heures par jour dans un endroit frais ou climatisé (renseignez-vous au préalable sur les lieux publics climatisés à proximité),
- Mangez normalement et buvez fréquemment et abondamment en évitant les boissons sucrées, caféinées et surtout l'alcool
- Évitez de pratiquer une activité physique
- Mouillez votre corps plusieurs fois par jour sans le sécher
- Veillez à votre entourage, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, enfants, ...)
- Demandez conseil à votre médecin en cas de santé fragile, ou lors de prise de certains médicaments





L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives
- dans les laboratoires de recherche nucléaire ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires
- en cas d'acte de malveillance



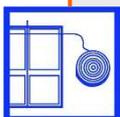
Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



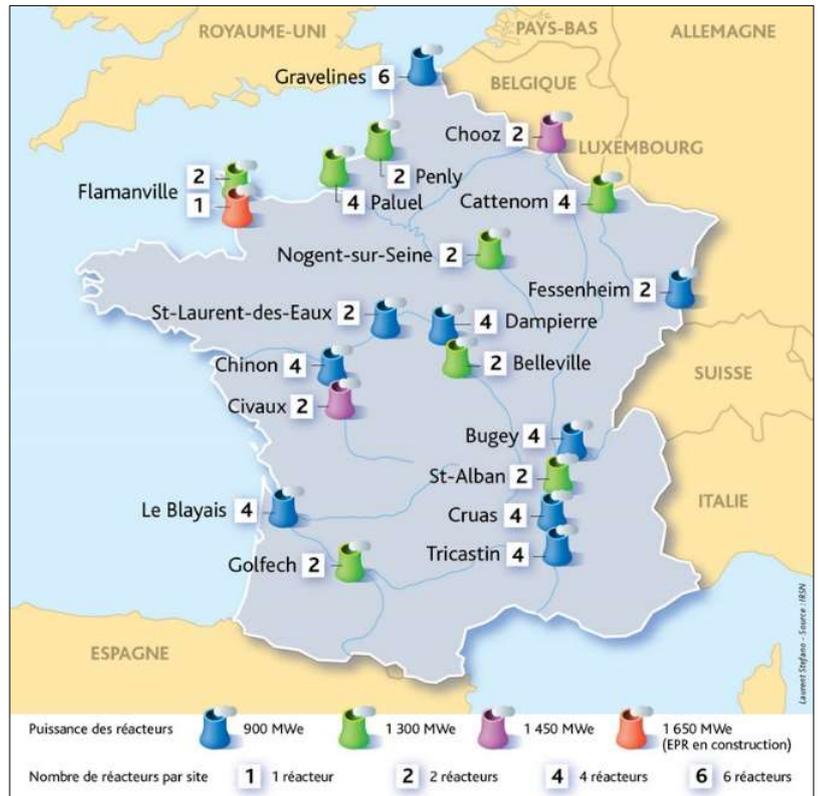
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Carte des centrales nucléaires en France (IRSN)

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

La prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité, ...) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Suivant le scénario, **cette distribution sera réalisée par la pharmacie de Gilly-sur-Isère ou par la mairie de Gilly-sur-Isère, à la salle de l'Atrium.**



Les Transports de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Gilly-sur-Isère, les matières dangereuses transitent par les **routes** et notamment les routes départementales et l'A43 / N90, par la **voie ferrée** et par une **canalisation** de gaz traversant principalement des zones agricoles.



Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours
Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Pour éviter le risque d'explosion



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

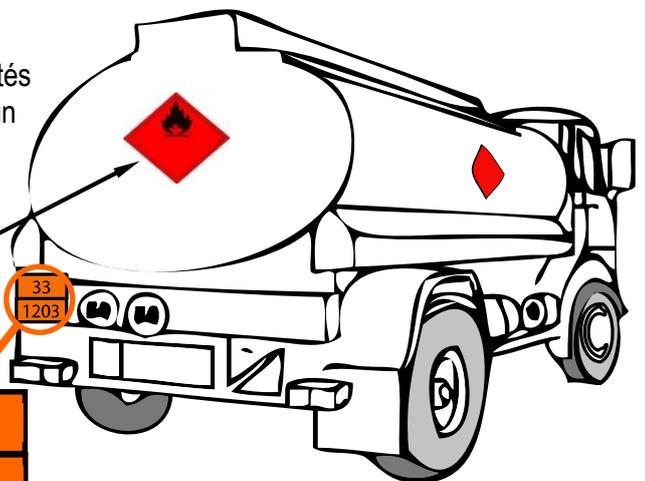
Plaque-étiquette

Code danger

33

Code Matière

1203



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, ...).

Transport par canalisation

La commune de Gilly-sur-Isère est traversée par un Gazoduc enterré en aval de la voie ferrée et qui remonte la Combe de Savoie jusqu'à Ugine. Cette infrastructure gérée par GRTgaz d'un diamètre de 15 cm transporte du gaz naturel à très haute pression (67,7 bars). Ce gaz est essentiellement composé de méthane, à ne pas confondre avec le « gaz de ville », plus dangereux, autrefois utilisé pour l'éclairage public et qui comportait du monoxyde de carbone.

Pour indiquer la présence d'un gazoduc il existe trois signalétiques, caractéristiques par leur couleur jaune : les bornes, les plaques signalétiques et les balises.

Attention : Ces signalétiques n'indiquent pas la position exacte d'un gazoduc mais bien sa proximité. De plus, le nombre et la position de celles-ci dépendent du contexte local.



Prévention et réglementation :

Prise en compte dans l'urbanisation :

On compte en France plus de 2,5 millions de kilomètres de réseaux de toutes natures (électricité, eau, etc...) (INERIS), dont environ 35.000 km de gazoduc exploités par GRTgaz.

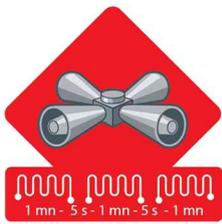
Afin de ne pas endommager ces réseaux et surtout éviter des accidents tragiques, les responsables de projets et les exécutants de travaux (dont les particuliers) ont l'obligation selon le code de l'environnement de se rendre sur le guichet unique « **réseaux et canalisations** ».

Ce guichet permet de tracer l'emprise des travaux envisagés et obtenir les coordonnées des exploitants de réseaux concernés. Suite à cette démarche, vous devez faire l'ensemble des déclarations nécessaires (DT-DICT) auprès des exploitants.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ou scannez le QR code !



Un arrêté préfectoral instaure également les servitudes d'utilité publique de maîtrise de l'urbanisation. Pour tout ERP d'une capacité supérieure à 100 personnes ou un immeuble de grande hauteur situé dans ces servitudes, une analyse de compatibilité et des mesures compensatoires de sécurité sont mises en œuvre.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



**Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle**

Pour éviter le risque d'explosion

Entretien, surveillance et exercices :

GRTgaz surveille de manière continue ses installations en conformité avec l'arrêté du 5 mars 2014 (AMF) et le code de l'environnement.

Cette surveillance peut être réalisée de différentes manières :

- Directement sur le terrain en longeant les ouvrages à pied ou en véhicule
- Par survol aérien
- Via des capteurs installés le long du réseau et reliés à des centres de surveillance

Ces contrôles ont pour but de détecter d'éventuelles anomalies sur le fonctionnement des ouvrages ou encore d'éventuels travaux à proximité de ceux-ci et qui n'auraient pas fait l'objet d'une déclaration préalable.

La fréquence de survol ou de diagnostic terrestre des canalisations est adaptée aux enjeux autour de celles-ci (contexte urbain, anthropisation...).

Des exercices de gestion de crise sont aussi réalisés à minima tous les 5 ans, en collaboration avec les autres acteurs du secours et de la gestion de crise.

Que faire si je suis témoin d'un incident ?

Il existe un numéro vert gratuit et dédié aux urgences sur le réseau GRTgaz.

Si vous êtes témoin d'une anomalie sur le réseau (canalisation à découvert et impactée, fuite apparente, etc...) appelez le 18 puis le numéro vert et appliquez les consignes de mise en sécurité.

Le numéro vert est également rappelé sur les bornes signalant le passage d'un gazoduc



N° Vert 0800 24 61 02

Le Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) :

Ce document élaboré par GRTgaz a notamment pour but de présenter les infrastructures, les distances de sécurité face aux risques générés par ces installations ainsi que l'organisation et les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident. Il coordonne également les actions de GRTgaz avec celles des différents pouvoirs publics dans le cadre d'une intervention d'urgence.



Pour en savoir plus sur les actions mises en œuvre par GRTgaz afin d'assurer la sécurité autour de ses ouvrages, rendez-vous sur le site www.grtgaz.com rubrique « nos actions » et « sécurité du réseau ».



La rupture de barrage

La commune de Gilly-sur-Isère est située à l'aval de trois grands barrages ; Tignes, la Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises d'une grande partie de la commune (voir carte ci-dessous).



Barrage de Roselend

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant et les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultations à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI comprend plusieurs niveaux d'alerte qui définissent différents modes d'évacuation préventive des populations exposées.

Les deux scénarios sont les suivants :

Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures, L'EVACUATION ANTICIPEE se fera EN VEHICULE, en direction des grandes villes, Zones de Regroupement Opérationnel qui vous seront communiquées. L'alerte sera transmise par la mairie via ses moyens d'alerte (cf. page

Si le délai d'anticipation est de 24 heures ou moins, L'EVACUATION REFLEXE se fera A PIED vers la salle communale pour les habitats de la rive droite de l'Isère et vers Monthion pour les habitants de la rive gauche (voir carte ci-dessous). A Gilly-sur-Isère, l'alerte sera transmise par l'exploitant du barrage (via son automate d'appel) et relayée par le maire (cf. partie « Alerte » du DICRIM).

Les bons réflexes

Sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez-vous prêt à évacuer.



Gagnez les lieux de mise en sûreté indiqués par les autorités

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



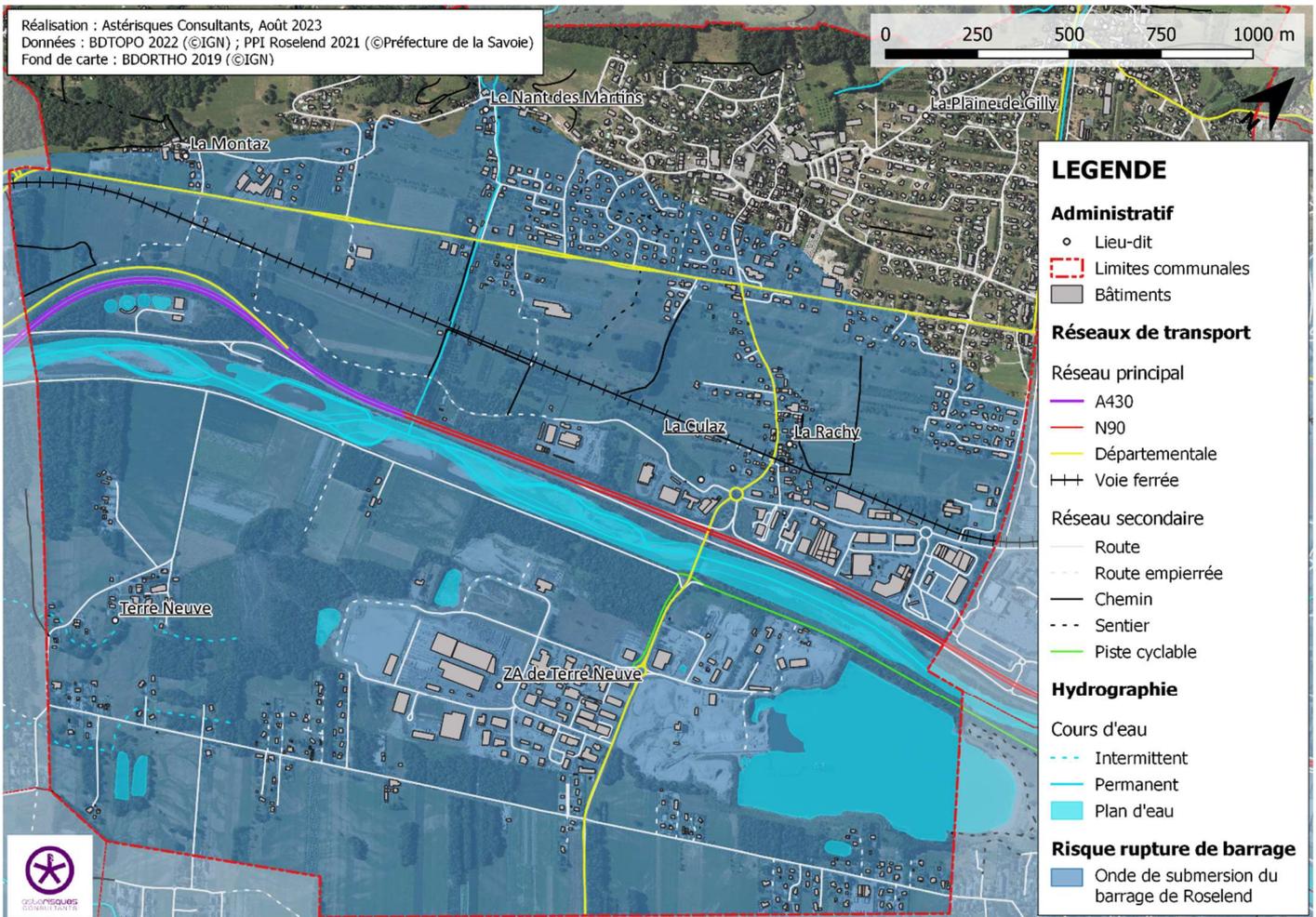
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



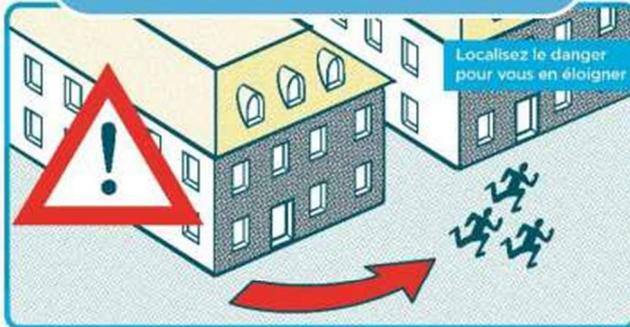
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
 - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat, notamment par les préfets, et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

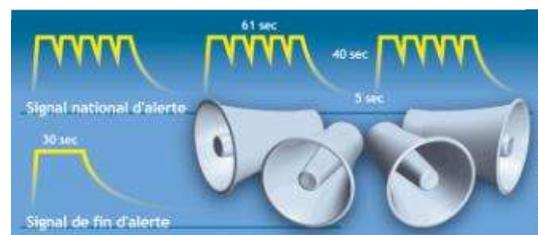
Alerte par le préfet



FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentric d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Toutes les informations sur fr-alert.gouv.fr

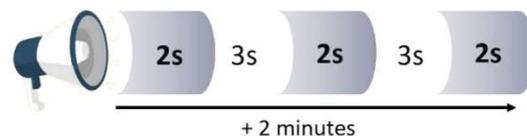
Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes. Cette sirène installée à Albertville n'est audible que sur une petite partie de la commune de Gilly-sur-Isère. Si vous l'entendez, le bon réflexe : **confinez-vous et écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 FM !**



Corne de brume

Les sirènes de type corne de brume sont testées les premiers mercredis des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Elles émettent un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes.



Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène. A Gilly-sur-Isère, la proximité avec la ville d'Albertville fait que ces sirènes peuvent être audibles à certains endroits de la commune.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs les plus proches rapidement !**



Radio et télévisions diffusent également les informations utiles et consignes à suivre en cas de risque majeur. En Savoie, la radio dédiée à cette fonction est par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 FM**

Alerte par le maire

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

L'EMA peut être fixé sur un véhicule de la commune ou des services de secours. Suivant le risque et sa cinétique, cet équipement peut être utilisé pour aller informer ou donner l'alerte à la population dans le secteur concerné. **Suivez les consignes diffusées !**



Automate d'appel téléphonique - RING

La commune est équipée d'un système d'alerte de ses administrés par téléphone. **Si votre numéro est recensé dans l'annuaire ou que vous l'avez renseigné sur l'interface dédiée** (cf. ci-dessous), le numéro qui s'affichera alors en cas d'alerte sur l'écran de votre téléphone sera votre propre numéro (comme si vous vous appeliez vous-même). Quand vous décrocherez, vous entendrez alors « *Attention, ceci est un message urgent de la mairie de Gilly-sur-Isère. Pour l'écouter, appuyez sur n'importe quelle touche de votre téléphone* ». **Ecoutez attentivement les consignes, appuyez sur la touche # (dièse) de votre téléphone et appliquez les consignes transmises !**



Pour être alertés, pensez à vous inscrire !

Pour cela, 3 possibilités :

- 1 – scannez le code ci-dessus
- 2 – OU rendez-vous sur le site internet de la mairie www.gilly.fr rubrique Risques Majeurs
- 3 – OU rendez-vous à l'accueil de la mairie



Tous acteurs face aux risques majeurs !

Préparez le matériel nécessaire en cas de confinement :

- Ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et serpillères pour colmater les portes

Préparez le matériel pour évacuer rapidement :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Eau
- Nourriture (Barres énergétiques)
- Moyens de paiement
- Double des clefs
- Couvertures et vêtements chauds
- Papiers personnels
- Médicaments importants (*traitement quotidien*)
- Trousse médicale pour les premiers soins (*pansements adhésifs, compresses, bandes extensibles, ciseaux et désinfectants*)

Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole !



Vous habitez Gilly-sur-Isère ? Vous souhaitez apporter vos **compétences** et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ? Alors devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



PrévEntraide est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de biens et de services gratuits en cas de catastrophe. En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner par cette plateforme.

www.preventraide.fr



Professionnels ? participez à la démarche de sauvegarde !



Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** sur Gilly-sur-Isère ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire pour permettre un retour à la normale rapide des suites d'une catastrophe.

Pour permettre à la commune de progresser dans sa démarche de sauvegarde, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



**Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en ligne ou de vous faire aider par un proche ?
Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !**

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants
s'en occupent !

Soyez solidaires !
Pensez aux
personnes
vulnérables



Inondations



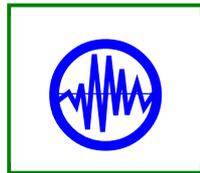
Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



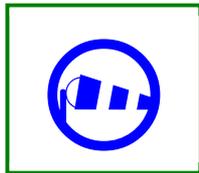
Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Phénomènes
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les
ouvertures



Rupture de
barrage



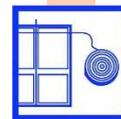
Gagnez les
hauteurs



Risques technologiques



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Suivez les consignes des services de sécurité

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04.79.32.00.17

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Mairie de Gilly-sur-Isère : 04.79.32.04.07

Pour en savoir plus !

Mairie de Gilly-sur-Isère



www.gilly.fr

Institut des Risques Majeurs (IRMA)



www.irma-grenoble.com

Les bons réflexes en vidéo, idéal pour les enfants !



www.gouvernement.fr/risques/tutos-risques

Le portail du ministère dédié à la prévention des risques majeurs



www.georisques.gouv.fr/

Je connais par cœur !



Les pompiers :

18

Le Samu :

15

La police :

17

Numéro
d'urgence
européen :

112



Commune de Gilly-sur-Isère

1, Place de la Mairie – 73200 Gilly-sur-Isère

Téléphone : 04 79 32 04 07

Mail : accueil@gilly.fr – Internet : www.gilly.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au Mercredi de 8h30 à 12h00 – Jeudi de 14h00 à 17h00

